

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGES 2^{ème} année CAP SAPVER Année 2026-2027

1- Objectifs pédagogiques des stages et consignes diverses

Extrait du référentiel :

« Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de la structure d'accueil en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Elles font partie intégrante de la formation ».

La formation en milieu professionnel doit valoriser les aptitudes gestuelles et relationnelles du jeune et faciliter la liaison entre la pratique et la théorie. Elle constitue une confrontation aux réalités professionnelles et sociales.

C'est aussi l'occasion d'observer et de recueillir des informations susceptibles d'être réinvesties dans la formation scolaire.

Les stages sont très importants dans cette formation professionnelle ainsi que pour la réussite à l'examen. Il est donc impératif de bien sélectionner l'entreprise qui voudra vous accueillir.

Chaque période de stage permet la réalisation de documents qui seront utilisés lors des différentes épreuves pour les examens.

Les entreprises étant très sollicitées par les jeunes en recherche de stage, nous vous conseillons de trouver vos lieux de stage le plus rapidement possible : Pour davantage de sérénité, il est important de trouver le premier stage avant la rentrée scolaire de septembre.

Le professeur responsable du suivi des stages (professeur référent) accompagnera l'élève dans sa démarche de recherche de stage mais n'a pas la charge de trouver un lieu de stage pour chaque élève. Il peut cependant lui proposer des adresses.

De plus il validera (ou non) les stages en fonction des objectifs demandés.

Lors des stages, les élèves auront comme objectifs :

-D'établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement :

- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne
- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social

-De réaliser des interventions d'aide à la personne

- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie, dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité.
- Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne

-De réaliser des activités de vente

- Maintenir l'espace de vente en état marchand
- Accompagner le client dans son acte d'achat

2- Lieux de stage

Pour des raisons pédagogiques et dans un objectif d'insertion professionnelle, nous déconseillons l'entreprise familiale comme lieu d'accueil pour les stages.

- En vente : Le référentiel impose au moins deux semaines de stage sur le thème des produits alimentaires sur les deux années de formation (superette, supermarché, boulangeries, boucheries). Le reste des semaines de stage peuvent s'effectuer dans un thème plus large de magasins (vêtements, puériculture,...)
- En SAP (Services aux personnes) : Le référentiel propose deux publics différents : « enfance et "autres personnes fragiles" (Personnes âgées, handicapées...) ».
Exemple de structures : hôpitaux, EHPAD, ADMR et autres associations de service à la personne, crèche, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles, écoles maternelles, restaurants collectifs...

ATTENTION : les stages avec les assistantes maternelles ne sont pas autorisés.

3- Documents administratifs

Dès la rentrée, des conventions vierges sont distribuées aux élèves.
Elles seront complétées et signées par

- l'entreprise,
- le responsable légal,
- l'élève,

puis rapportées au lycée pour validation par le référent.

Après ces étapes, l'exemplaire de l'entreprise et l'exemplaire famille seront redonnées à l'élève qui se chargera de les faire suivre.

Important : Aucun stage ne peut être commencé sans que les conventions ne soient toutes conformes , c'est-à-dire signées par tous et 3 exemplaires établies.

4- Dates des stages :

A la fin des deux années de formation, l'élève doit avoir effectué 12 semaines de stages : 5 semaines au moins doivent être effectuées dans une structure SAP et 5 semaines au moins dans une entreprise de vente et 2 semaines soit en SAP soit en vente au choix du candidat

Les deux premières périodes de stage sont au choix mais doivent compléter les stages non faits en première année -

Exemple : si l'élève a fait 5 semaines de stage en vente et 3 semaines en SAP , il doit obligatoirement faire 2 semaines en SAP pour compléter le manque obligatoire et les 2 semaines restantes au choix

Période 1	SAP ou VENTE <u>En fonction du besoin pour l'examen</u>	<u>2 Semaines du 12/10 au 24/10/2026</u> (1 semaine à faire sur les vacances scolaires)
Période 2	SAP ou vente <u>En fonction du besoin pour l'examen</u>	<u>3 Semaines du 04/01 au 23/01/2027</u>